

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 6 février 2014 portant désignation des  
membres du conseil d'Administration et des vice-  
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement  
supérieur**

**A.Gt 20-06-2018**

**M.B. 26-07-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur;

Considérant la proposition transmise en date du 5 juin 2018 par l'Administrateur de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur;

Sur proposition du Vice-président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2018, les modifications suivantes sont apportées :

1) au point a, les mots « M. Olivier COPPENS » sont remplacés par les mots « Mme Morgane JUSTENS »;

2) au point b, les mots « M. Maxime DARRE » sont remplacés par les mots « Mme Nina CRABBE ».

**Article 2.** - Le Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 20 juin 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT